

plus tôt sont retournés chez eux. Pourquoi laisser une décision si grave entre les mains d'une trentaine de sénateurs? Et pourquoi n'a-t-elle été présentée qu'à cette heure tardive? Cette dernière considération suffirait à faire naître le soupçon chez nos gens.

Je m'oppose énergiquement à plusieurs des mesures adoptées au cours des dernières sessions, particulièrement à ce bill qui accordera des privilèges spéciaux à certaines classes. Je suis convaincu que si les conditions économiques répondaient à nos désirs, le statut de ces classes se réglerait de manière ordinaire et régulière.

(L'amendement du très honorable M Meighen, mis aux voix, est adopté.)

ONT VOTÉ POUR

Les honorables sénateurs

Aseltine	Meighen
Bourgeois	Rhodes
Calder	Sharpe
Chapais	Sutherland
Fallis	Tanner
Griesbach	Taylor
Marcotte	White.—15.
Macdonald (Cardigan)	

ONT VOTÉ CONTRE

Les honorables sénateurs

Copp	Lambert
Dandurand	Little
Foster	Miehener
Haig	Murdock
Harmer	Parent
Horsely	Wilson (Rockcliffe).—12.

L'honorable M. BUCHANAN: J'avais pairé avec l'honorable sénateur de Victoria (l'honorable M. Barnard). Sans cela, j'aurais voté contre l'amendement.

BILL DES CRÉDITS N° 3

TROISIÈME LECTURE

L'honorable RAOUL DANDURAND propose la 3e lecture du bill 146, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1940.

Le très honorable M. MEIGHEN: Est-ce là le dernier bill des crédits? Je l'espère sincèrement. Mais c'est peut-être un crime de lèse-majesté de la part d'un sénateur que de se permettre de mentionner le titre même d'un bill financier. De crainte que ce ne le soit, je reprends mon siège.

Des honorables SÉNATEURS: Oh, oh.

L'honorable M. DANDURAND: Je vois que le très honorable collègue a le respect qu'il faut de l'autorité des représentants du peuple qui se dénomment les Communes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.)

AJOURNEMENT—COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, d'accord avec les désirs du Sénat je propose que le comité de la banque et du commerce se réunisse dès que nous suspendrons la séance.

Je propose que le Sénat s'ajourne pour reprendre sa séance à l'appel de Son Honneur le Président.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Le Sénat reprend sa séance.

BILL DE LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE CENTRALE

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable CHARLES TANNER: Honorables sénateurs, le comité permanent de la banque et du commerce auquel a été renvoyé de nouveau le bill 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, a de nouveau examiné ledit bill, suivant l'ordre de renvoi du 3 juin 1939, et demande la permission d'en faire rapport sans autre amendement.

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: La question, honorables sénateurs, se rapporte maintenant à la troisième lecture du bill. Vous plaît-il d'adopter la motion pour troisième lecture?

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, comme se le rappellent tous les honorables sénateurs ici présents, la Chambre après un vote majoritaire, ordonnait que le bill tel que présenté pour troisième lecture, il y a quelques instants, soit de nouveau renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce, avec instructions de le modifier de manière à ce qu'il atteigne certain résultat défini et spécifié. Malheureusement, le comité de la banque et du commerce, comprenant à peine un quorum, décida de défier la Chambre, et je regrette de le dire, l'honorable leader du Sénat participe à cette défiance, partant évidemment du principe que nous ne sommes pas maîtres de nos propres procédures, et qu'un comité peut s'arroger la haute main sur nous. En conséquence, le comité a méprisé les instructions qu'il avait reçues, et malgré le vote de quatre de ses membres au sujet de chaque amendement spécifique, il a fait son rapport sans amendement.

Il nous reste un seul recours. Je ne puis l'exercer sans exprimer le regret que le leader de la Chambre, même les autres membres du comité, aient jugé bon de défier la volonté exprimé par le Sénat. Le comité est un auxiliaire du Sénat, et quelles que fussent les opi-